

リ今日本宣言ニ依リテ自由スルモノハ即チ其真目的ナルヘシ
Reichspost ハ曰ク

三国カ白国ニ与ヘタル保障ノ性質ニ依リ白国政府カ如何ナル考ヲ以テ如何ナルコトヲ希望シタルモノナルカラ直ニ推知スヘシハヴルノ政府ハ塞耳比及黒山国ノ先例ノ示スカ如ク何時カ其専横ナル友邦ノ為見捨テラルベキ日アラントヲ惧レタリ依テ此懸念ヲ消散スルコト之今回新保証ノ目的ナリ白国政府ハ此保証ニ依リテ全ク満足シタルモノノ如シベイエンス男ハ其答辭ニ於テ宣言ニ対スル白国政府ノ謝意ヲ表シ白国ノ運命ハ聯合國ノ運命ト同一ナルベシト述ヲルト共ニ白国カ其自称保護者ニ確信ヲ措クカ如ク白国ニ対シテモ十分ノ確信ヲ措カンコトヲ乞ヘリ(最近ニ於テ聯合國ハ白国政府ニ確信ヲ措カザリシコト之ヲ以テ知ルベシ) 三国ノ白国ニ対スル約束ハ之ヲ塞耳比及黒山国ニ与ヘタルモノニ比シ多少ノ誠意アルベシ殊ニ英國ニ於テ然ルモノアラシ何トナレバ英國ニ取リテハ其外郭タル白国ノ存立ハ巴爾幹ノ地國改定ニ比シ關係極メテ重要ナルモノアレバナリ 仏國ニ於テモ亦然リ、然リト雖モ此約束ヲ以テ全ク誠実ナ

束ヲナシ如何ナル結果ニ陥リタルヤ世人ノ知ル所ナリ彼等ハ今回モ亦一小切手ヲ白国ニ与ヘ其不安ノ念ヲ解ケリ而モ其小切手上ニハ最モ重要ナル独逸ノ署名ナシ而シテ白国ノ運命ノ決セラルベキ日ハ独逸ハ聯合國ノ合同ヨリモ更ニ大ナル發言權ヲ有スベキナリ今回ノ宣言ニテ其皮ヲ与ヘンコトヲ約セル熊ハ未タ獵獲セラレズ而シテ之カ打手ニ向ヒタル三人ノ獵師ハ果シテ此獲物ヲ打止メ得ベシトモ見エヌナリ是迄常ニ撃退セラレ居ルモノガ急ニ他ヲ擊壞スルノ地位ニ立ツベシト思ハレズ春季大攻撃ノ噂ノ如キモ徒ニ吹聴ノ大ナルニ過ギザルヘシ

Kölnische Volkszeitung ハ曰ク

若シ英仏露ノナセル此驚クヘキ行動ノ理由ヲ知ラントセバ之ヲ白国カ倫敦宣言ニ調印ヲ拒ミタルコト白国外務大臣ノ更迭及白国軍ノ人氣(國民多数ノ人氣モ同様ナルヘシ)ニ求メザルベカラズ

白国人ハ勇敢ニ戦ヒタルニ拘ラズ仏人ニ賤メラレ殊ニ英人ヨリ侮辱ヲ蒙リ既ニ戦争ニ倦キタリ且戦争ノ尚繼續スルハ単ニ英人ノ利益ナルヲ知ルヲ以テ一向戦争ノ早ク終局センコトヲ希ヒ聯合國ハ最早白国ニ対シ確信ヲ有スル能ハサル

ルモト見ルハ誤リニシテ三国政府ハ其自己ノ利益ノ為ニハ此約束アルニ拘ラズ自由行動ニ出ヅルヲ妨ケラルルヲ肯ゼザルベキヤ疑ナクピエール王及ニコラ王ハ其經驗ヲ以テアルベール王ニ教フルヲ得ベシ英仏ハ其利益ナリト見ルトキハ何時ニテモ平和ヲ締結スベク此場合決シテ白国ヲ以テ念トセザルベシ可憐ナル白国ハ猛獅ト食ヲ分ツノ約ヲ結ベリ其得ル所知ルベキノミ

縱令英國及其盟邦ニシテ其常習ニ反シ今回限り約束ニ忠実ナラント欲スルモ問題ハ之ヲ守ラントスル意志ノ有無ニアラズシテ之ヲ実行スル力量ノ有無ニ在リ而シテ今日迄ノ戦争ノ経過ヲ見ルニ白国ノ保証國ハ決シテ其約束ヲ実行シ得ル程度マテ敵手ヲ破リ得ザルモノノ如シ縱令此約束ノ三分一ノミヲ実行セントスルモ尚敵手ヲ破ルコト必要ニシテ而シテ彼等ハ之ヲ為シ得ザルナリ聯合國外交ノ困難ナルハ實ニ此処ニ在リ彼等ハ常ニ空相場取引ヲナサザルベカラズ是ヲ以テ或ハ未タ屋上ニ在リテ捕獲シ得ザル鳩ヲ与フルヲ約シ或ハ其決シテ処分シ得ザルモノ又単独ニ処分シ得ザルモノノ処分ニ関シテ保証ノ位置ニ立ツニ至ルナリ彼等ハ曾テ希臘、勃牙利、塞耳比、羅馬尼ノ諸國ニ対シテ如何ナル約

ニ至レリ又前駐独公使タルベイエンス男ノ外務大臣ニ任ゼラレタルコトハ聯合國ニ取リテ不測ノ打撃ナリベイエンス男ハ独逸ニ在リシ日聯合國カ四方ヨリ独逸ヲ苦シメ之ヲ屈伏セシメントシタル事実ヲ見誠実明細ニ之ヲ報告シタル人ニシテ独逸カ本戦争ヲ希望セザリシコトノ証人ヲ敵国人中ニ求ムレハ同男ハ最モ其重要ナル人タレバナリ 右ノ外今日マテ尚公知セラレザル理由ニシテ今回ノ宣言ヲ促シタルモノアルベシ然レトモ要スルニ本宣言ハ白国ヲ引止ムル為絶對ノ必要上ナサレタルモノタルコト疑フベカラズ云々 右及報告候也

二 三保障国ニ依ル对白国援助宣言ノ利益ヲ白国領コンゴ
一 二及ボス為ノ追加宣言

三七 三月二十七日

在本邦仏國大使ヨリ
石井外務大臣宛

英仏露三保障国ニ依ル对白国援助宣言ノ利益
ヲ白国領コンゴニ及ボス為ノ追加宣言ニ関

ハ 冊 綴 入 封

Ambassade de la

République Française
au Japon

Tokyo, le 27 Mars 1916.

No. 19

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de faire connaître a Votre Excellence que le Gouvernement de la République Française, désireux de compléter la Déclaration du 14 Février dernier, faite par les Puissances garantes, concernant l'indépendance et la neutralité de la Belgique, s'est concerté avec le Gouvernement de S. M. le Roi des Belges pour en étendre les bénéfices au Congo Belge.

Il a paru au Gouvernement Français qu'en raison de la situation spéciale que lui confèrent les Traités, notamment en raison du droit de préemption qui lui est acquis sur le Congo, il était qualifié pour prendre l'initiative d'une Déclaration complémentaire se rapportant à cette colonie.

Le Gouvernement Britannique et Russe, qui ont participé à la Déclaration du 14 Février, ont accepté cette procédure et adhéré à la formule suivante qui

terre et de S. M. l'Empereur de Russie donnent leur adhésion à la Déclaration du Gouvernement Français."

Si, comme mon Gouvernement se plait à l'espérer, les Gouvernements Italien et Japonais consentent à participer à cette Déclaration un paragraphe final y serait ajouté. Il pourrait être rédigé dans les termes suivants:

"Les Gouvernements Italien et Japonais prennent acte de leur côté de ladite déclaration."

Cette rédaction a paru préférable à celle qui avait été adoptée en ce qui touche la Déclaration du 14 Février où il était dit que "les Gouvernements Italien et Japonais n'ont aucune objection à la dite Déclaration." Il a semblé en effet que cette dernière formule était empreinte de quelque froideur et elle a soulevé de ce fait quelques critiques qui seraient évitées par la nouvelle rédaction proposée.

Je serais donc obligé à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si le Gouvernement Impérial est disposé à se joindre à la démarche proposée par le Gouvernement Français et, au cas où, comme

a été acceptée avec un sentiment de vive gratitude par le Gouvernement de S. M. le Roi des Belges.

Cette formule est ainsi conçue:

"En se référant aux Accords entre la France et la Belgique des 23 et 24 Avril 1884, des 5 Février 1895 et 23 Décembre 1908, d'une part et, d'autre part, à l'adhésion donnée à la Note du 19 September 1914, remise au Gouvernement de S. M. le Roi des Belges par le Représentant de S. M. le Roi d'Angleterre, au sujet du Congo, ainsi qu'à la Déclaration des Puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique, datée du 14 Février dernier, le Gouvernement de la République Française tient à déclarer qu'il prêtera tout son concours au Gouvernement Belge, lors des négociations qui s'engageront pour l'établissement de la paix, en vue de maintenir dans son état territorial actuel le Congo Belge et de faire attribuer à cette colonie une indemnité spéciale pour les dommages causés au cours de la présente guerre.

Les Gouvernements de S. M. le Roi d'Angle-

l'espère M. Briand, il serait d'accord sur le principe, s'il accepte la formule suggérée et qui serait inscrite dans un paragraphe final.

La question que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Excellence devant faire l'objet d'une prochaine notification au Gouvernement de S. M. le Roi des Belges, je serais particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de me faire parvenir le plus tôt possible la réponse du Gouvernement Impérial.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Regnault

Son Excellence

le Baron Ishii

Ministre des Affaires Etrangères.

三 八 四 月 四 日

石井外務大臣ヨリ
在本邦仏國大使宛

コハト一植民地ノ領域保全及損害賠償ニ関ス

ル書翰ニ付必要資料入手方依頼ノ件

公政機密第二二五号

以書翰致啓上候陳者白耳義國ノ独立及中立ニ関スル本年二

月十四日ノ宣言ヲ完全ナラシムル為同国コンゴノ植民地ノ領域保全及戰爭中同植民地力被リタル損害ニ対シ特別ノ賠償ヲ附与スルコトヲ目的トスル補足の宣言ヲ關係諸国ニ於テ為ス件ニ関シ去月二十七日附貴翰ヲ以テ御申越ノ趣致敬承候帝國政府ニ於テ本件考量上必要ニ付コンゴノ問題ニ関シ英國代表者ヨリ白耳義國政府ニ送附セラレタル千九百十四年九月十四日附公文及右ニ関シ貴國政府ニ於テ参加ノ意ヲ表セラレタル公文ノ写入手致度且同植民地力現戰爭ノ為今日迄ニ被リタル損害マリトスレハ其大要承知致度候間閣下ニ於テ御配慮相成候様御依頼致度右申進旁本大臣ハ茲ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意ヲ表シ候

敬具

三九 四月十三日 在本邦仏國大使ヨリ
石井外務大臣宛

コンゴノ植民地ノ領域保全及損害賠償ニ関スル宣言ニ付必經資料入手方依頼ニ対シ回答ノ件

No. 23 Tokyo, le 13 Avril 1916.
A. S. du Congo.

main, aucun des éléments nécessaires pour fournir sur cette question des précisions à Votre Excellence. Je me permettrai toutefois de faire remarquer à Votre Excellence que ma lettre du 27 Mars ne demandait au Gouvernement Impérial aucun engagement pouvant entraîner pour lui une responsabilité matérielle quelconque. J'indiquais seulement d'ordre de mon Gouvernement, le prix qu'attachait le Gouvernement de la République à ce que le Gouvernement Japonais "pût simplement acte" de la déclaration française approuvée déjà par l'Angleterre et par la Russie.-/.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Regnault

Son Excellence
le Baron Ishii
Ministre des Affaires Étrangères
Etc., etc., etc.

四〇 四月十八日 在本邦仏國大使ヨリ
石井外務大臣宛

コンゴノ植民地ノ領域保全及損害賠償ニ関ス

Monsieur le Baron,

Par une lettre en date du 4 Avril, relative au projet de déclaration supplémentaire à faire par les Puissances de l'Entente au sujet du Congo Belge, Votre Excellence m'a exprimé le désir de recevoir copie de la lettre officielle du 14 Septembre 1914 adressée par le représentant de la Grande Bretagne au Gouvernement Belge et la formule d'adhésion du Gouvernement de la République à la note Britannique.

J'ai le regret de devoir informer Votre Excellence que ces pièces n'existent pas dans les archives de cette Ambassade, la question du Congo n'ayant jamais été traitée ici, les dossiers sont déposés au Ministère des Affaires Étrangères à Paris où il sera sans doute aisé à l'Ambassadeur du Gouvernement Impérial d'en obtenir communication. Je m'excuse donc de ne pouvoir en envoyer copie à Votre Excellence.

Votre Excellence demandait également si le Congo avait subi des dommages du fait de la guerre actuelle et dans l'affirmative de Lui en faire connaître "la substance". Malgré mon vif désir de répondre à la question du Gouvernement Impérial je n'ai entre les

ニ回答ノ件

Ambassade de la
République Française Tokyo, le 18 Avril 1916.
au Japon

No. 24

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, en réponse à la demande qu'Elle a bien voulu m'adresser par Sa lettre du 4 de ce mois, que le texte de la Déclaration anglaise du 19 Septembre 1914, relative au Congo Belge est ainsi conçu:

"Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique est prêt à donner au Gouvernement Belge l'assurance formelle qu'il lui accorde son entier appui pour assurer l'intégralité de ses possessions coloniales en Afrique. Il respectera également leur neutralité pendant toute la durée de la guerre actuelle aussi longtemps et jusqu'au point où il estimera que l'observation de cette neutralité est la meilleure sauvegarde de leur intégralité."

Ainsi que m'en informe M. Briand, le Gouvernement Belge n'a pas répondu par écrit à ce projet de

déclaration anglaise, mais il lui a donné son adhésion verbalement. De son côté, le Gouvernement de la République Française a également chargé son Ministre auprès du Roi des Belges d'adhérer verbalement à la Déclaration anglaise et à la suite de ces démarches, le Secrétaire général du Ministère belge des Affaires Étrangères a fait connaître aux Ministres Anglais et Français au Havre que le Gouvernement Royal remerciait les deux Gouvernements des assurances qui avaient été données par eux à ce sujet.

En ce qui concerne la question des dommages de guerre causés au Congo Belge, il n'est pas possible de fournir sur ce point une évaluation précise. M. Briand déclare que ces dommages sont sans doute de minime importance, les attaques allemandes s'étant limitées à quelques localités de la frontière du Congo Belge, dans le début de la guerre. M. Briand ajoute que cette question ne présente pas en réalité d'intérêt pour le Japon puisqu'il ne s'agit pas de lui demander de souscrire d'engagement en ce qui touche la réparation de ces dommages.

Je suis enfin avisé que la Russie et l'Angleterre

ノ態度問合ノ件

第五号

(四月二十一日接受)

本官カ内密ニ聞ク所ニ依レバ 聯合國ニ於テ白耳義ニ関スル 二月十四日宣言ノ追加トシテ更ニ白耳義ニ対シコンゴ一領 有保証ノ宣言ヲ為スノ議アリ 話合大ニ進捗シ居レリト云フ 右ニ対スル本邦ノ態度若シ御差支ナケレバ本官心得迄ニ電 報アリタシ

四二

四月二十二日

石井外務大臣ヨリ
在白国山中臨時代理公使(ハーヅル
ニ引揚中)宛(電報)

白国領コンゴニ関スル追加宣言ハ領承ニ至
ルベキ旨内報ノ件

第四号

貴電第五号ニ関シ英露仏三国政府ハ白耳義国ニ対シ貴電ノ 如キ追加宣言ヲ為スコトトナリタル趣ヲ以テ帝國政府ニ於 テ該宣言ヲ領承 (prendre acte) セラレタキ旨過日在本邦 仏国大使ヨリ申出アリ目下詮議中ナルガ右領承ニ異存ナキ 旨回答ヲ与フルコトトナルベシ右貴官御含マテ 本電及貴電ノ要領参考トシテ在仏大使へ転電アレ

ont donné sans aucune modification leur agrément au texte de la Déclaration que ma lettre du 27 Mars, No. 19, a communiqué à Votre Excellence. D'autre part, l'Italie s'est montrée disposée à en prendre acte et son acceptation officielle sera enregistrée incessamment.

Dans ces conditions, le Gouvernement de la République serait heureux que le Gouvernement Impérial voutût bien faire parvenir également son adhésion, suivant la formule indiquée, de façon à permettre qu'elle fût notifiée dans un bref délai au Gouvernement Belge.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Regnault

Son Excellence

le Baron Ishii,

Ministre des Affaires Étrangères.

四一 四月十八日

在白国山中臨時代理公使(ハーヅルニ
引揚中)ヨリ
石井外務大臣宛(電報)

白国領コンゴニ関スル追加宣言ニ対シ我方

四三 四月二十四日

石井外務大臣ヨリ
在本邦仏国大使宛

コンゴ一植民地ノ領域保全及損害賠償ニ関ス
ル宣言ヲ領承ノ旨確報ノ件

公政機密送第三四号

以書翰致啓上候陳者白耳義国ノ独立及中立ニ関スル本年二 月十四日ノ宣言ヲ完全ナラシムル為同国コンゴ一植民地ノ 領域保全及戰爭中同植民地カ被リタル損害ニ対シ特別ノ賠 償ヲ附与スルコトヲ目的トスル補足的宣言ヲ關係諸国ニ於 テ為ス件ニ関シ本大臣ヨリ本月四日附書翰ヲ以テ關係文書 ノ写送附方及同植民地ノ被リタル損害ヲ取調方御依頼致候 処本月十八日附貴翰ヲ以テ御回示相成致敬承候帝國政府ハ 篤ト考量ノ結果客月二十七日附貴翰ヲ以テ申越ノ形式ニ依 リテ本件ノ補足的宣言ヲ領承スルコトニ異存無之候間右ニ 御承知相成度右申進旁本大臣ハ玆ニ重ネテ閣下ニ向テ敬意 ヲ表シ候 敬具

四四 四月二十六日

在本邦仏国大使ヨリ
幣原外務次官宛

白国領コンゴニ関スル追加宣言ノ白国政府

〃〃 提出日政事ニ付通報ノ件

Tokio, le 26 avril 1916.

Urgent.

Mon cher Ministre,

J'ai bien reçu la lettre du Baron Ishii par laquelle il me fait connaître l'agrément donné par le Gouvernement Impérial à la formule proposée par le Gouvernement de la République, en ce qui touche le Congo Belge. Je vous serai obligé de vouloir bien m'en remercier.

M. Briand, Président du conseil et Ministre des affaires étrangères m'informe que la déclaration précitée sera remise le 29 de ce mois au Gouvernement Belge au Havre. Il serait reconnaissant au Baron Ishii de vouloir bien donner des instructions à son représentant au Havre pour qu'il se joigne à la démarche des alliés en spécifiant que le Gouvernement Impérial "prend acte de son côté de ladite déclaration."

J'ajoute que l'Italie s'est déclarée disposée à effectuer également cette déclaration dans ces mêmes termes le 29 avril.

Il y aurait donc intérêt à ce que le chargé d'affaires Japonais au Havre reçût ses instructions en temps utile.

Veillez agréer, Mon cher Ministre, l'assurance de mes sentiments très distingués et bien dévoués.
(Signé) Regnault

四四 四月二十六日 幣原外務次官ヨリ
在本邦白国大使宛

白国領コンゴニ關スル追加宣言ハ白国政府ニ對シテハハール日本代表ニ對シテ之ヲ
回報ノ件

THE GAIMUSHO

TOKIO

Mercredi 26 avril 1916.

Mon cher Ambassadeur,

En accusant réception de la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date d'aujourd'hui au sujet de la Déclaration sur le Congo belge, je m'empresse de Lui faire savoir que les instructions y relatives ont été données aujourd'hui télégraphiquement à notre Chargé d'Affaires au Havre.

四七 四月二十六日 幣原外務次官ヨリ
在本邦白国公使宛

白国領コンゴニ關スル追加宣言ニ對シテ我方ヨリ
代表ニ對シテ之ヲ通報ノ件

Tokio, le 26 avril 1916.

Cher Monsieur le Comte,

Concernant la déclaration complémentaire relative au Congo belge dont Votre Excellence a bien voulu parler l'autre jour au Baron Ishii, je suis chargé par lui de vous informer que notre Chargé d'Affaires au Havre est autorisé par le télégraphe d'aujourd'hui à déclarer que "le Gouvernement du Japon prend acte de ladite déclaration."

Veillez agréer, monsieur le Comte, mes sentiments bien cordialement dévoués.

(Signé) K. Shidehara
Comte della Faille de Leverghem.

四八 四月二十七日 在本邦白国公使ヨリ
幣原外務次官宛

白国領コンゴニ關スル追加宣言領承ノ旨内
報ニ對シテ回答ノ件

Veillez agréer, Mon cher Ambassadeur, l'expression de mes sentiments bien cordialement dévoués.

(Signé) K. Shidehara

(補外註記)
〔在本邦白国大使 M. Regnault 宛四月二十六日發送済〕

四六 四月二十六日 石井外務大臣ヨリ
在白国山中臨時代理公使 (ハーマン
ニ引揚中宛) (電報)

白国領コンゴニ關スル追加宣言ニ對シテ我方領承
ノ件

第五号

往電第四号ニ關シ白国政府希望通りノ形式ニテ白耳義コンゴニ關スル追加宣言ヲ帝國政府ニ於テ領承スルニ異存ナキ旨四月二十四日在本邦白国大使ニ回答セリ同大使ヨリノ通報ニヨリ右宣言ハ四月二十九日貴任國政府ニ提出セララル管ナリ就テハ貴官ハ在貴地白国代表者ト御打合ノ上同日 Le Gouvernement du Japon prend acte de ladite déclaration ノ意味ヲ声明セラシテ尚ホ在貴地伊国代表者モ当日同様ノ措置ニ出ヅル管ナリ
本電在仏大使ハ参考トシテ転電スル

Tokio, le 27 avril 1916.

Mon cher Vice Ministre,

J'ai bien reçu l'aimable lettre de Votre Excellence en date d'hier et relative à la déclaration complémentaire au sujet du Congo Belge. Je m'i empresse de vous en remercier. Puis-je vous prier de bien vouloir exprimer ma reconnaissance à Son Excellence le Baron Ishii pour la solution satisfaisante qu'il a donnée à cette affaire.

Croyez moi, je vous en prie, mon cher Vice Ministre, votre sincèrement dévoué.

(Signé) della Faille

四九 四月二十九日

在白国山中臨時代理公使(ハーツルニ引揚中)ヨリ
石井外務大臣宛(電報)

白国領コンゴニ関スル追加宣言ヲ日本政府ニ

於テ領承スル旨ノ公文ヲ白国政府ニ提出ノ件

別電 四月二十九日山中臨時代理公使宛石井外務大臣

宛電報第七号山中臨時代理公使ヨリ白国外務大

臣宛公文ヲキヌ

附記 一 右ハオスマン國口附白国外務大臣ノ回答ヲキヌ

4

suis chargé par le ministre des Affaires Etrangères du Japon, que le Gouvernement impérial prend acte de ladite déclaration du Gouvernement français qui est conçue dans les termes suivants :

“Se référant, d'une part, aux accords franco-belges des 23 et 24 avril 1884, 5 février 1895, et 23 décembre 1908, d'autre part, à l'adhésion qu'il a donnée à la note remise le 19 septembre au sujet du Congo, ainsi qu'à la déclaration des Puissances garantes de réclamer une indemnité de la neutralité de la Belgique en date du 14 février 1916, le Gouvernement de la République française tient à déclarer qu'il prêtera son concours au Gouvernement royal, lors des négociations de paix en vue de maintenir le Congo belge dans son état territorial actuel, et de faire attribuer à cette colonie une indemnité spéciale pour les dommages subis au cours de la guerre.”

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(附記1)

四月二十九日附白国外務大臣ヨリ山中臨時代理公使宛公文ヲキヌ

ス

一 五月三日石井外務大臣ト在本邦白国公使トノ

会见録

白国領コンゴニ関スル追加宣言ノ日本領承

ニ対シ白国政府表謝ノ件

第六号

貴電第五号ニ関シ仏英伊国公使及露国代理公使ト打合ノ上
声明書別電第七号ノ通作製本二十九日白国政府へ「提出シ
タリ其ノ順序ハ午前中ニ仏国公使ヨリ公文ヲ以テ先ツ白国
政府ニ対シ宣言ヲナン午後ニ至リ英露ハ右宣言加入ノ旨ヲ
日伊ハ右宣言領承ノ旨ヲ各別ニ公文ヲ以テ白国政府へ声明
シタリ

(別電)

四月二十九日山中臨時代理公使宛石井外務大臣宛電報第七号

白国領コンゴニ関スル追加宣言ヲ日本ニ於テ領承スル旨通告

ノ公文ヲキヌ

No. 7 Le Havre, le 29 avril 1916.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le ministre de France m'a informé qu'il a présenté aujourd'hui même à Votre Excellence et au nom du Gouvernement de la République française une déclaration concernant le Congo belge. Je

白国領コンゴニ関スル追加宣言ノ日本領承通知ヲ於テ回答ノ
件

Le Havre, le 29 avril 1916.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du procès verbal en date de ce jour par laquelle vous voulez bien porter à ma connaissance que le Gouvernement japonais prend acte de la déclaration faite aujourd'hui au Gouvernement du Roi par le Gouvernement de la République française au sujet du maintien du statu territorial du Congo belge et de l'attribution d'une indemnité spéciale à ce que cette colonie ne portera atteinte à la guerre, je vous prie de vouloir bien être auprès de votre Gouvernement l'interprète de la reconnaissance du Gouvernement du Roi pour ce précieux témoignage d'amitié donné par le Japon à la Belgique au sujet de l'avenir de sa colonie.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma haute considération.

(附記1)

五月三日石井外務大臣ト在本邦白国公使トノ会见録

白国領コンゴニ関スル追加宣言ノ日本領承ニ対シ白国政府表

謝ノ件

Count de la Faille, the Belgian Minister called on Baron Ishii on May 3rd and expressed under instructions of his Government its thanks for the goodwill and sympathy shown by the Imperial Government with regard to the Declaration of the French Government to the Congo State.

五〇 五月三日 在白国山中臨時代理公使(ハーツマン引揚中)ヨリ石井外務大臣宛

コンゴニ関スル声明公表ノ件

公第六号

公果ニ関スル白国政府ノ宣言ヲ帝國政府ニ於テ領承スル旨白国政府ニ声明方ニ付依御電訓本官ト白国外務大臣ト往復ノ次第ハ不取敢往電第六号第七号並ニ第八号ヲ以テ及報告置候通ニ有之候処本件ニ関シ五月一日白国政府ヨリ別紙新聞切抜ノ通り公表相成候ニ付此段及具報候也

註 山中臨時代理公使石井外務大臣宛電報第八号ノ前掲四九文書附記一ノ公文ト推定セラル

(別紙)

千九百十六年五月二日附ハーツマン發刊“Le XXe Siècle”切抜

cours de la guerre.”

Le même jour, Sir Hyde Francis Villiers, ministre de la Grande-Bretagne, et M. de Hoeck, chargé d'affaires de Russie, ont informé le ministre des affaires étrangères de l'adhésion de leurs gouvernements à cette déclaration. M. Carignani, ministre d'Italie, et M. Yamataka, chargé d'affaires du Japon, lui ont fait savoir que leurs gouvernements en prenaient acte.

Le Baron Beyens a exprimé aux représentants des Puissances alliées la vive reconnaissance du Gouvernement belge pour ce nouveau témoignage d'amitié et de solidarité.

(右和訳文)(註 外務本省ニ於テ作成シタル仮訳ナリ)

聯合國ト公果國

白国植民地ノ将来ニ関スル

重要ナル宣言

四月二十九日白耳義国駐劄仏蘭西共和国公使クロブコウスキー氏ハ白耳義国外務大臣ニ左ノ如キ宣言書ヲ交付セリ
仏国政府ハ一方千八百八十四年四月二十三日―二十四日、千八百九十五年二月五日及千九百八年十二月二十三日ノ

白国領コンゴニ領域保全及損害賠償ニ関スル連合諸國ノ宣言ニ関シ白国政府ノ公表

Les Alliés et le Congo belge.

Une déclaration importante pour l'avenir de notre colonie

Le 29 avril 1916, M. Kiobukowski, ministre de la République française auprès du gouvernement belge, a remis au ministre des affaires étrangères de Belgique une Déclaration Conçue dans les termes suivants:

“Se référant, d'une part, aux accords franco-belges des 23-24 avril 1884, 5 février 1895, et 23 décembre 1908, d'autre part, à l'adhésion qu'il a donnée à la note remise le 19 septembre au sujet du Congo, ainsi qu'à la Déclaration des Puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique en date du 14 février 1916, le gouvernement de la République française tient à déclarer qu'il prêtera son concours au gouvernement royal lors des négociations de paix en vue de maintenir le Congo belge dans son état territorial actuel, et de faire attribuer à cette colonie une indemnité spéciale pour les dommages subis au

仏白協約、他方大不列顛国公使カ公果國ニ関シ千九百十四年九月十九日白耳義国政府ニ交付シタル覚書ニ対スル同意及千九百十六年二月十四日附白耳義国ノ獨立及中立保障國ノ宣言等ニ関連シ公果國現在ノ領土ヲ維持シ且戰役中ニ蒙リシ損害ニ対スル特別ノ賠償金ヲ同植民地ニ賦与セムカ為メ平和會議ノ際白耳義国政府ニ協力セムコトヲ宣言ス

同日大不列顛国公使「サー、ハイド、フランシス、ヴキリヤース」氏及露国代理公使「ド、ヘック」氏ハ外務大臣ニ対シ各自国政府ハ右宣言ハ同意ノ旨ヲ通知セリ

伊太利国公使カリニャーニ氏及日本国代理公使山中千之氏ハ同大臣ニ対シ各自国政府ハ該宣言ヲ領承セルコトヲ通告セリ

白国外務大臣ハ各聯合國代表者ニ向ヒ此ノ新タナル友情ト連帶責務ノ表彰ニ対スル白耳義国政府ノ深厚ナル謝意ヲ表セリ